BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 998

80 – SOMME

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AMIENS

Ventes et cessions

917 442 527 RCS Amiens.
LE CHEVERNY.
Forme : Société à Responsabilité Limitée.
Capital : 6000.00 EUR.
Adresse : Avenue Du Président Vincent Auriol, 80100 Abbeville.
Origine du fonds : Etablissement principal acquis par achat au prix stipulé de 420000 EUR.
Etablissement : Etablissement principal.
Activité : Café, bar, fdj, presse, librairie, carterie, bimbeloterie, confiserie, articles de fumeurs, petite maroquinerie, relais colis, cigarettes électronique, restauration sur place ou à emporter.
Adresse : Avenue Du Président Vincent Auriol, 80100 Abbeville.
Précédent propriétaire : 813 941 416 RCS Amiens. **DCM PRESSE.**
Date d'effet : 1er juillet 2026.
Date de commencement d'activité : 1er juillet 2026.
Publication légale : 20 Minutes *du* 10 juillet 2026.
Oppositions : Après publication de la présente et dans les dix jours de la publication au BODACC, les oppositions seront reçues au siège du fonds vendu (Avenue du Président Vincent Auriol Centre Commercial 80100 ABBEVILLE), retour pièces et correspondance à l'AGENCE DU VIEUX MARCHE, 29 Quai du HAVRE 76000 ROUEN, rédacteur de l'acte et séquestre du prix..
Commentaires : Reprise de l'activité après suspension. Acte sous seing privé en date du 30/06/2026 enregistré au Service de l'Enregistrement de SPFE DE LA SOMME le 06/07/2026. Référence : DOSS 2026 00024594 REF 8004P01 2026 A 01238. Adresse de l'ancien propriétaire : Avenue du Président Vincent Auriol Centre Commercial 80100 ABBEVILLE. Adresse du nouveau propriétaire : Centre Commercial Galerie Marchande Hyper U Avenue du Président Vincent Auriol 80100 ABBEVILLE. Les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la publication prévue à l'article L.141-12 du code de commerce..